

Compte-rendu de la rencontre des cadres de la CNPS le samedi 12 décembre 2015 à Gréalou

Présents :

Denis CLUA (FPS2 PM), Yvan DRICOT (FPS1 PM), Yannick GUIVARCH (INPS Centre), Alain FOURNET (PS3 PM), Pierre PRAUD (FPS1 ALPC), Arnaud DION (FPS1 PM), Jean-Michel FERRANDEZ (FPS2 PM), Thierry BRIOLLE (FPS2 RABA), Sarah THOMAS (PS1 RABA), Jean-Luc THIRION (FPS2 PM), Jean-Christophe DUBOIS (FPS2 ALPC), Michel RIBERA (EFPS FFS), Violette THERY (PS2 PM), Jean-Pierre STEFANATO (INPS ALPC).

Planning de la journée

09h00 accueil

09h30 - 10h30 les formations de la CNPS (Jean-Pierre STEFANATO)

10h30 - 11h30 présentation des formations plongée de la FFS (Michel RIBERA)

11h30 - 12h30 les échanges inter-fédéraux

12h30 - 14h00 casse-croûte

14h00 - 15h30 présentation par le Dr Sarah THOMAS de son mémoire sur la Recompression Thérapeutique par Immersion

15h30 - 16h30 atelier sur le marquage des fils guides

16h30 - 17h30 atelier sur l'entretien des fils existants

17h30 - 18h00 conclusion des ateliers (résolutions, suites à donner).

Les présentations de Jean-Pierre STEFANATO, Michel RIBERA et Sarah THOMAS sont jointes à ce CR.

Questions ou remarques émises par les participants :

Concernant le PS3 :

- Suite à des difficultés rencontrées dans l'évaluation des PS3 (objectivation des critères d'autonomie en Z3) il est proposé une validation par cooptation plutôt que par examen.
- Plusieurs cas sont cités de plongeurs autonomes en Z3 mais inaptes à l'accompagnement. Sans créer de niveau supplémentaire, serait-il possible de valider une compétence « autonomie en Z3 » du PS2 ?

Concernant les FPS1 :

- Est-il envisageable de leur laisser en stage la responsabilité d'un site de plongée ? (en cas de déficit de FPS2).
- Quelles sont les prérogatives en eau libre des FPS1 formateurs mélanges ? (exemple vasque de St Sauveur pour formation nitrox). Rappel : en Z1 le code du sport s'applique donc seuls les E3 peuvent enseigner les techniques de plongée. Faut-il n'enseigner le nitrox souterrain que sous plafond ?



Divers :

- Le document VAE sur site n'est pas à jour.
- Un document unique est-il envisageable pour les CR de formation regroupant plongeurs et formateurs ?

Présentation de Sarah THOMAS :

- Une partie consacrée aux différentes techniques de recompression thérapeutique par immersion et les pratiques des plongeurs souterrains dans ce domaine, à été présentée. Un projet de protocole de ré-immersion thérapeutique en milieu isolé et adapté à la plongée souterraine est envisagé par Sarah.
- Pour l'historique des accidents de plongée souterraine de 2000 à 2014 elle est partie des bases d'accidents des sites de l'EFPS et de plongeesout. Des accidents ou incidents de plongée survenus dans le cadre des activités de la CNPS ne sont pas répertoriés sur ces bases. Il serait souhaitable que nous partagions aussi ces informations.



L'EFPS :

- En stage tout le matériel EPI est aux normes, les blocs appartenant à la FFS sont donc requalifiés tous les 2 ans, en l'absence d'agrément TIV pour cette fédération.
- Les actions communes :
 - Conventions d'accès : systématiquement bifédérales.
 - Panneaux immergés : leur utilité est discutée. Des panneaux informatifs à l'extérieur semblent plus efficaces pour les participants à la réunion.
 - Actions communes : les participants sont demandeurs, par exemple sous forme de camp bi-fédéral.
- L'EFPS a élaboré d'intéressantes fiches pour les sites de plongée du Lot, à utiliser en stage par exemple.

Atelier sur le fil :

- Intérêt des flèches directionnelles, en particulier au niveau des embranchements. Une flèche peut remplacer l'élastique d'amarrage du fil de réchappe pour le dégagement (sauf fil trop tendu). Les participants conviennent de l'intérêt de présenter l'usage des marqueurs (flèches et cookies) lors des formations.
- Métrage du fil : reste utile dans nos configurations de galeries, même après la topographie de la cavité. La distance parcourue depuis l'immersion est un repère utile voire rassurant, elle permet

de déterminer facilement un point de dépose ou de recherche. Pour les rééquipements de cavités un pas de 50m peut suffire.

- Entretien ou équipement des cavités :

- La responsabilité de celui qui équipe est évoquée : la règle admise par tous est que le plongeur souterrain autonome est seul responsable du fil qu'il suit, en conséquence aucune autre responsabilité ne peut être recherchée.
- L'entretien des équipements entre dans la mission de service public des fédérations mais les professionnels qui les utilisent ont aussi un rôle à jouer dans l'entretien des fils.

Clôture :

- La journée se termine (après évaporation d'une bouteille de rhum et quelques amuse-gueule) par un souper concocté par le chef Emmanuel SAILLY. Merci Audrey, merci Manu pour votre accueil toujours bienveillant. On reviendra !

